

Document

Mort au CRA de Vincennes : la Cimade se porte partie civile

AFP 21.01 - La Cimade se porte partie civile en soutien de la plainte déposée par la famille du Tunisien mort le 21 juin 2008 dans l'incendie du centre de rétention administrative de Vincennes, annonce l'association mercredi dans un communiqué.

La compagne et le fils de Salem Souli ont porté plainte pour "rétention d'information, homicide involontaire par manquement aux obligations de sécurité, omission de porter secours et, enfin, fausses informations, atteinte à la mémoire du mort et à sa réputation ainsi qu'à celle de sa famille", indique la Cimade.

Salem Souli est mort "dans des circonstances encore non élucidées", ajoute-t-elle alors que les services du ministère de l'Immigration avaient évoqué une "crise cardiaque".

L'ex-compagne et le fils de Salem Souli n'ont appris son décès qu'en octobre 2008, par le biais d'un travailleur social qui le croyait toujours détenu à la prison de la Santé. Sept mois après, ils ne savent toujours pas où se trouve son corps", rapporte la Cimade.

"L'Administration n'a entrepris aucune démarche pour prévenir sa famille ni l'informer des circonstances du décès, lui interdisant de fait d'offrir une sépulture au défunt. Les pouvoirs publics ont en revanche trouvé le moyen de transmettre de fausses informations aux médias, salissant la mémoire de cet homme en l'accusant de crimes qu'il n'a jamais commis", indique encore la Cimade.